



PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

SeaTech - École d'ingénieurs de l'Université de Toulon est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage

À joindre impérativement :

- ▶ À votre OPCO et/ou à votre expert-comptable
- ▶ À la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie par email : ta@univ-tln.fr
- ▶ Au Pôle Relations Ecole / Entreprises par email : ecole-entreprise@seatech.fr



Votre entreprise ▶

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse :

CP : Ville :

Coordonnées de la personne en charge de la taxe d'apprentissage dans votre établissement ▶

Prénom : Nom :

Fonction :

Téléphone : Email :

Votre organisme collecteur de la Taxe d'apprentissage ▶

Nom de l'organisme : Téléphone :

BARÈME - HORS QUOTA – FORMATIONS INITIALES

Je souhaite verser la taxe d'apprentissage au profit de :

	N° UAI	Montant
SeaTech - Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon	0831443T	▶

Plus d'informations ? Contactez-nous au 04 94 14 25 57 - ecole-entreprise@seatech.fr - www.seatech.fr/